



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

22 FÉVRIER 2021

LETTRÉ D'INFORMATION

en Nouvelle-Aquitaine



FRANCE RELANCE en Nouvelle-Aquitaine

« Avec France Relance, reprendre notre destin en main,
construire la France de 2030 »

*Emmanuel Macron,
Président de la République*

« Nous devons réarmer nos territoires, nous devons investir
dans nos territoires, nous devons nous appuyer sur nos territoires.
C'est l'objet de la relance »

*Jean Castex,
Premier ministre*



Pour connaître le calendrier des appels à projet du plan de relance cliquez ici 

Thèmes abordés cette semaine

ÉCOLOGIE 2

Bornes de recharge rapide
pour véhicules électriques 2

Cantines scolaires et circuits courts 2

COHÉSION 3

Programme national pour les ponts 3

Bornes de recharge rapide pour véhicules électriques

Le Gouvernement vise l'équipement de l'ensemble des aires de service du réseau autoroutier en bornes de recharge rapide au 1^{er} janvier 2023 et consacre 100 M€ du plan France Relance pour accompagner ces déploiements au cours des prochains mois.

L'année 2020 a confirmé la progression inédite des immatriculations de véhicules électriques, avec un triplement des ventes. Le parc automobile français pourrait comporter plus d'un million de véhicules électriques et hybrides rechargeables en 2022. Pour soutenir cette accélération, toutes les aires de service du réseau autoroutier concédé seront équipées de stations de recharge pour véhicules électriques d'ici au 1^{er} janvier 2023. En parallèle, l'équipement du réseau routier national non concédé sera réalisé à la même échéance grâce à la mobilisation des services de l'Etat.

Ces stations, qui comporteront au minimum 4 points de recharge rapide avec un cœur de cible reposant sur les installations permettant une recharge en moins de 20 minutes (de 150 kW), seront cofinancées à hauteur de 10 % à 30 % des coûts d'installation suivant le type de station, ce taux pouvant être porté à 40% dans certaines situations spécifiques. Ces aides sont cumulables avec la prise en charge à hauteur de 75% des coûts de raccordement au réseau mise en place par la loi d'Orientation des Mobilités.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).



Cantines scolaires et circuits courts

(ouvert le 8 février 2021 pour dépôt des dossiers avant le 31 octobre 2021)

Dans le cadre du plan France Relance, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation lance un dispositif de soutien doté de 50 M€ au niveau national pour aider les cantines scolaires des petites collectivités territoriales à développer leur approvisionnement en produits sains, durables et locaux.

Le dispositif permettra de financer :

- › l'achat d'équipement et de matériel nécessaires à la cuisine, la transformation de produits frais (éplucheuse, essoreuse, robot coupe-légumes, robot de préparation...), ou à la conservation (armoire frigorifique, table de tri, salade bar, bar à crudités et à salade de fruits...);
- › des investissements immatériels (logiciels, supports de communication électronique...);
- › des prestations intellectuelles (audits, études, formations du personnel de cuisine...).

L'aide s'adresse aux communes les plus fragiles éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR) en 2020, ou à leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ce dispositif est ouvert depuis le 8 février pour un dépôt des dossiers avant le 31 octobre 2021.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

Contact DRAAF :
david.brouque@agriculture.gouv.fr

COHÉSION

Programme national pour les ponts

Si les gestionnaires des réseaux routiers principaux assurent en général un bon standard de gestion de leur patrimoine d'infrastructures reposant sur leurs services techniques, les petites communes sont souvent particulièrement démunies en termes de connaissance de l'état de leurs ouvrages et de procédures d'entretien de leur patrimoine.

Pour répondre à cet enjeu, 40M€ du Plan de relance sont consacrés aux ouvrages d'art des communes. Ils contribueront à la réalisation d'un vaste programme de recensement et d'évaluation des ouvrages d'art sur les communes éligibles, soit un peu plus de 3500 communes en Nouvelle-Aquitaine.

L'État initiera pour les communes qui en ont le plus besoin, un « carnet de santé » des ponts et murs. Ce carnet, remis aux collectivités afin qu'elles se l'approprient, leur donnera une meilleure connaissance de leur patrimoine pour assurer leurs responsabilités de gestionnaire.

Cette vaste opération de recensement et d'un premier diagnostic des ouvrages d'art est également l'occasion pour les pouvoirs publics de disposer à nouveau d'une vision globale des enjeux liés à la gestion et à la préservation de ce patrimoine.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

Référent :
contact-programmeponts@cerema.fr



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr

Retrouvez notre rubrique plan France Relance en Nouvelle-Aquitaine
Le-plan-de-relance-en-Nouvelle-Aquitaine